



LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

suretenucleaire.gc.ca



Marc Leblanc

Secrétaire de la Commission

Présentation à l'Union des municipalités du Québec
Le 16 mai 2018 – Gatineau (Québec)

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)

Notre mandat



Réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la **santé**, la **sûreté** et la **sécurité**, et de protéger l'**environnement**

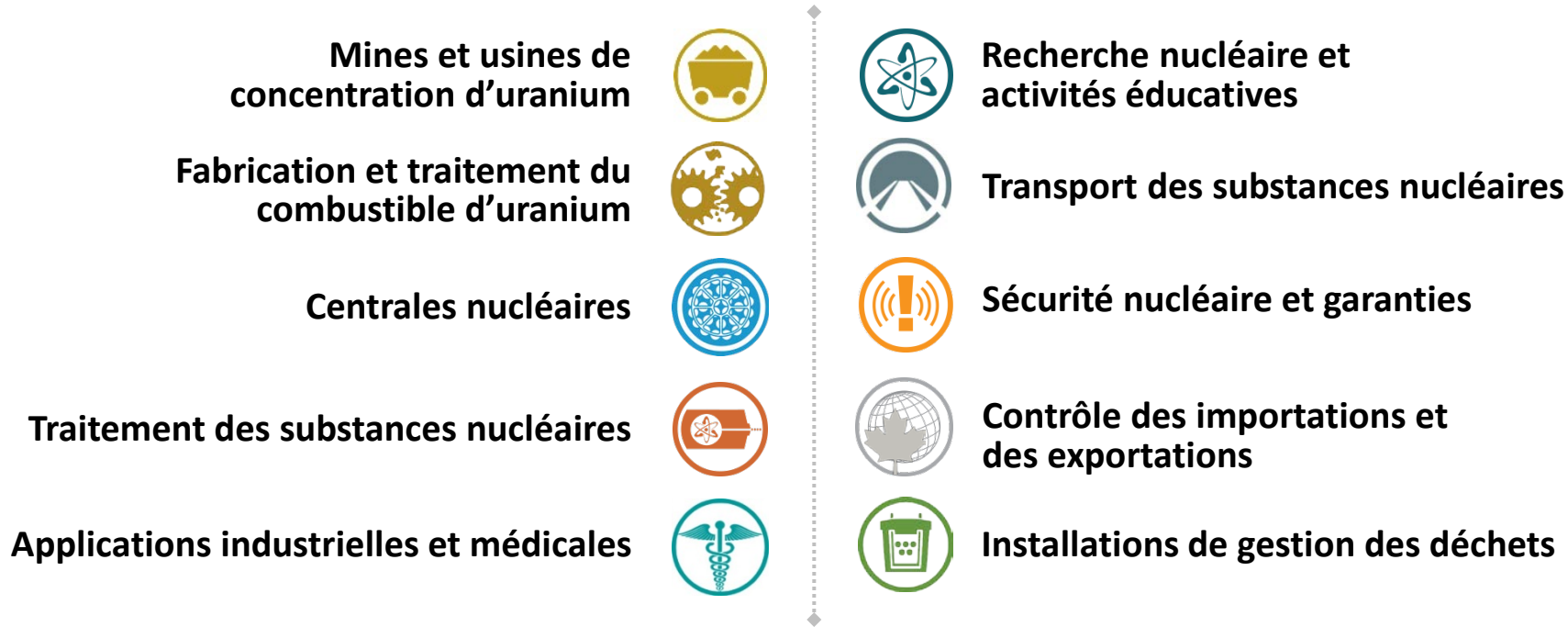
Respecte les **engagements internationaux** du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire

Informe objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire

***La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires –
une loi claire et moderne***

suretenucleaire.gc.ca

La CCSN réglemente toutes les installations et activités nucléaires au Canada



Du berceau au tombeau...

Une Commission indépendante



- Tribunal administratif quasi-judiciaire
 - Agent de la Couronne (obligation de consulter)
- Rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles
 - Les commissaires sont indépendants et siègent à temps partiel.
 - Les audiences sont publiques et diffusées sur le Web.
 - Le personnel donne des présentations au public.
 - Seule la Cour fédérale peut réviser ses décisions.

Des décisions transparentes fondées sur la science

Le cadre de réglementation de la CCSN



Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)

- loi habilitante

Règlements

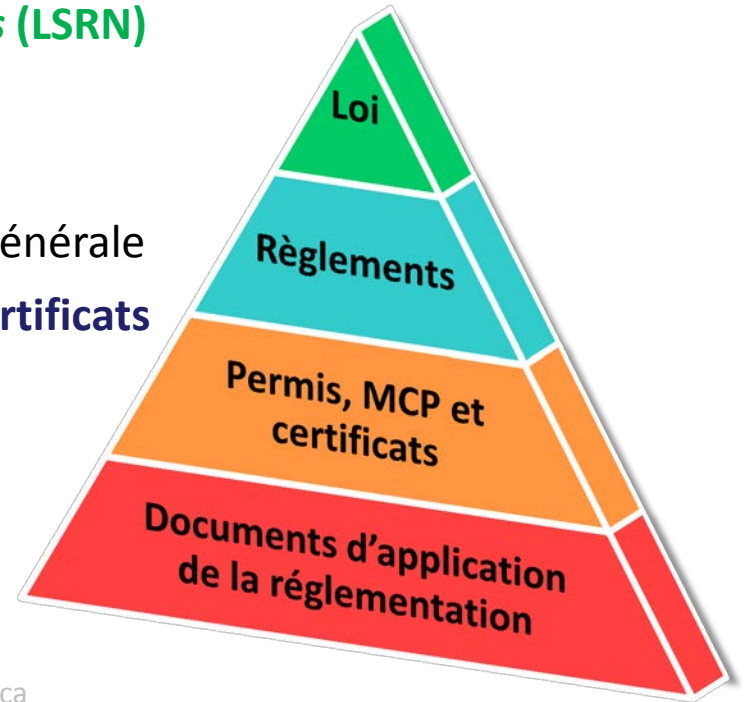
- exigences importantes et d'application générale

Permis, manuels des conditions de permis et certificats

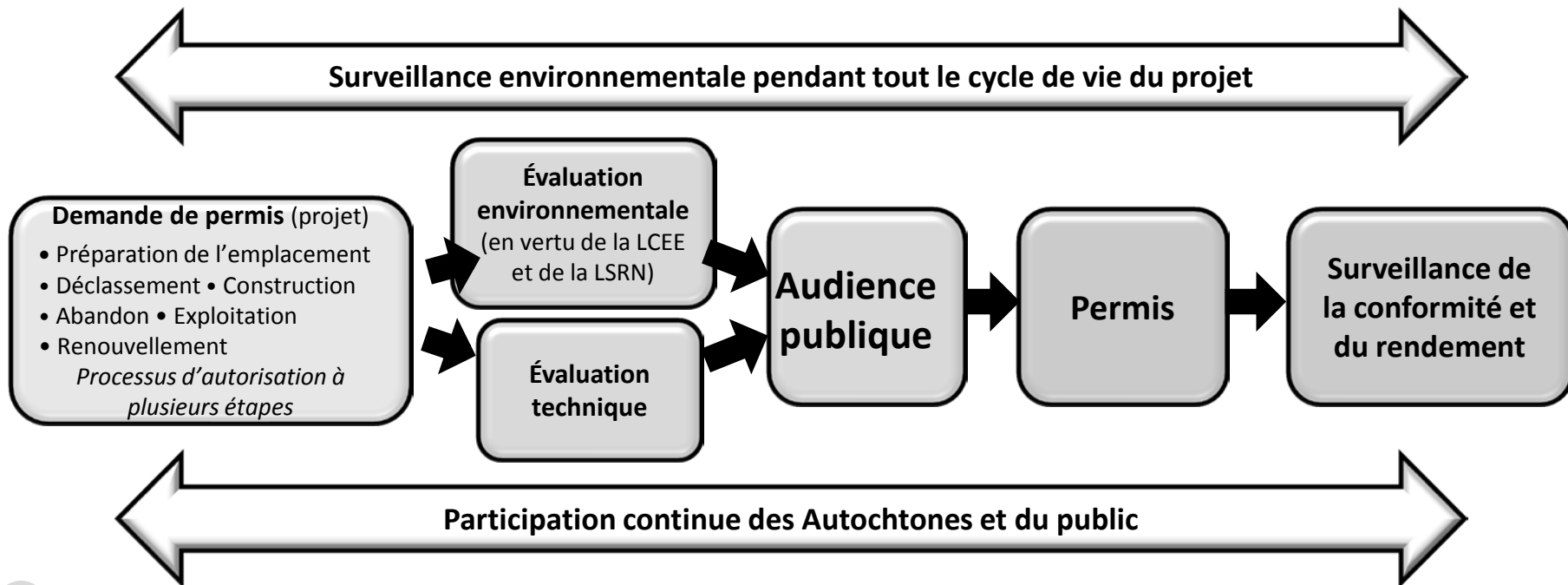
- exigences particulières aux installations/activités

Documents d'application de la réglementation

- incluent les exigences et l'orientation



Le processus d'autorisation réglementaire de la CCSN



Domaines de sûreté et de réglementation

Gestion	Système de gestion
	Gestion de la performance humaine
	Conduite de l'exploitation
Installations et équipement	Analyse de la sûreté
	Conception matérielle
	Aptitude fonctionnelle
Processus de contrôle de base	Radioprotection
	Santé et sécurité classiques
	Protection de l'environnement
	Gestion des urgences et protection-incendie
	Gestion des déchets
	Sécurité
	Garanties et non-prolifération
	Emballage et transport

- Les domaines de sûreté et de réglementation sont les sujets techniques qu'utilise le personnel de la CCSN dans l'ensemble des activités et des installations réglementées afin d'évaluer et de vérifier les exigences réglementaires et le rendement, et d'en faire rapport.



Assurer l'exploitation sûre des sites nucléaires au Canada

Les spécialistes de la CCSN veillent à ce que...



La CCSN ne délivrera un permis au demandeur que s'il satisfait aux conditions suivantes :

- il est jugé compétent pour exercer l'activité visée par le permis
- il a démontré qu'il préservera la santé, la sûreté et la sécurité des personnes et protégera l'environnement
- il a démontré qu'il maintiendra la sécurité nationale
- il a confirmé qu'il respectera les obligations internationales que le Canada a assumées



- ~ **900** employés
- **83 %** d'entre eux détiennent des baccalauréats en science
- **400** experts (conformité et octroi de permis)
- **115** inspecteurs

...les titulaires de permis respectent les exigences réglementaires

Site des Laboratoires de Chalk River



- Les Laboratoires de Chalk River se trouvent à Deep River (Ontario) depuis plus de 70 ans, sous supervision.
- Il y a déjà des déchets sur le site. Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) ont proposé de construire une installation moderne pour la gestion des déchets en toute sécurité.
- Des employés et inspecteurs de la CCSN sont sur le site à temps plein.
- Tous les aspects de l'environnement, y compris les poissons et l'eau, sont surveillés par les titulaires de permis et le personnel de la CCSN.
- Depuis 2012, la CCSN a effectué des prises d'échantillons à trois reprises dans le cadre du Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE).
- La CCSN est d'avis que les mesures de contrôle prises par les LNC à l'égard de leurs activités actuelles protègent la rivière des Outaouais contre les substances radiologiques et dangereuses.

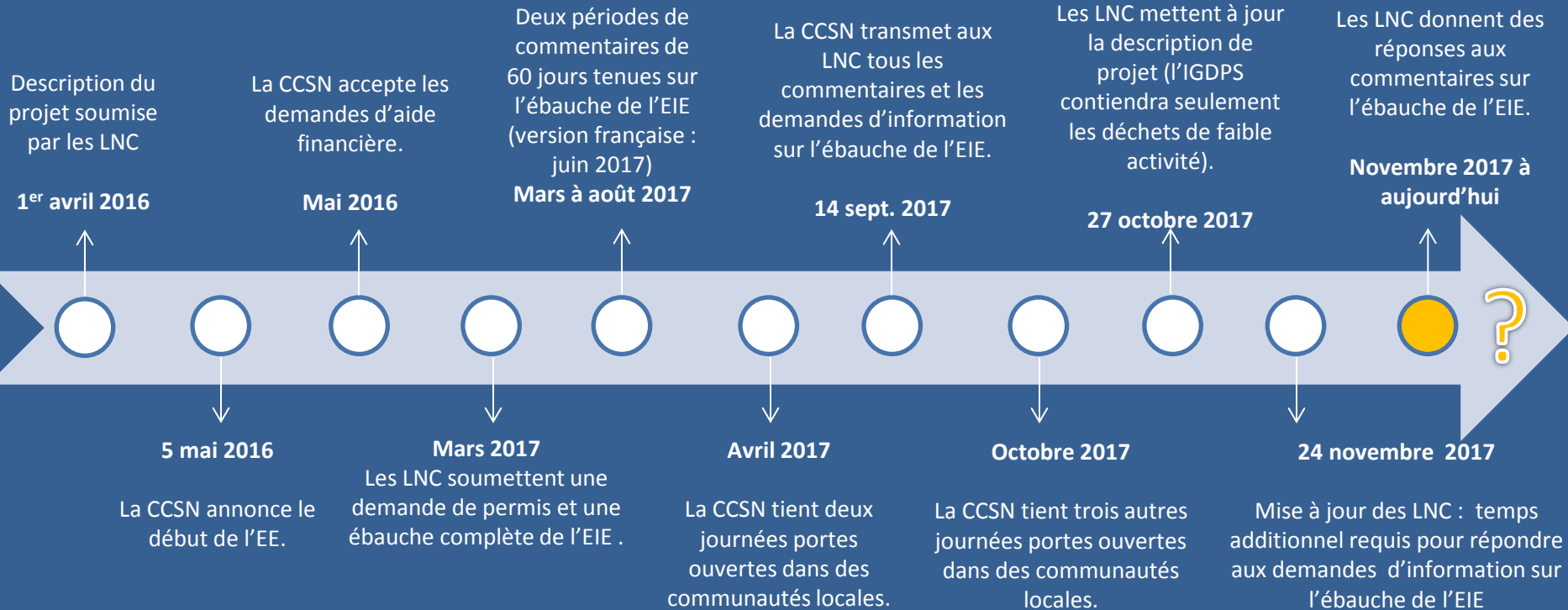
Selon les résultats du PISE, le public et l'environnement près du site des LCR sont protégés.

Proposition : Projet d'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS)



Site de Chalk River, Deep River (Ontario)

IGDPS : Dates clés – Mises à jour publiques et relations externes



Proposition : Projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration (NPD)

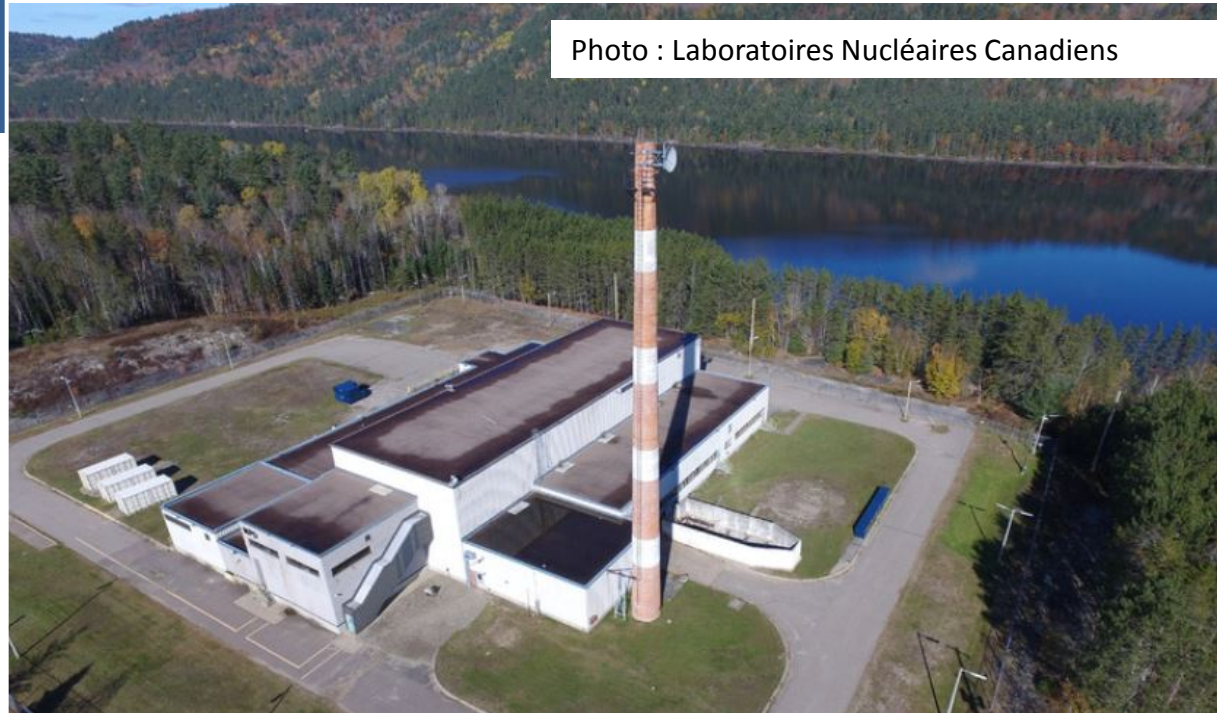
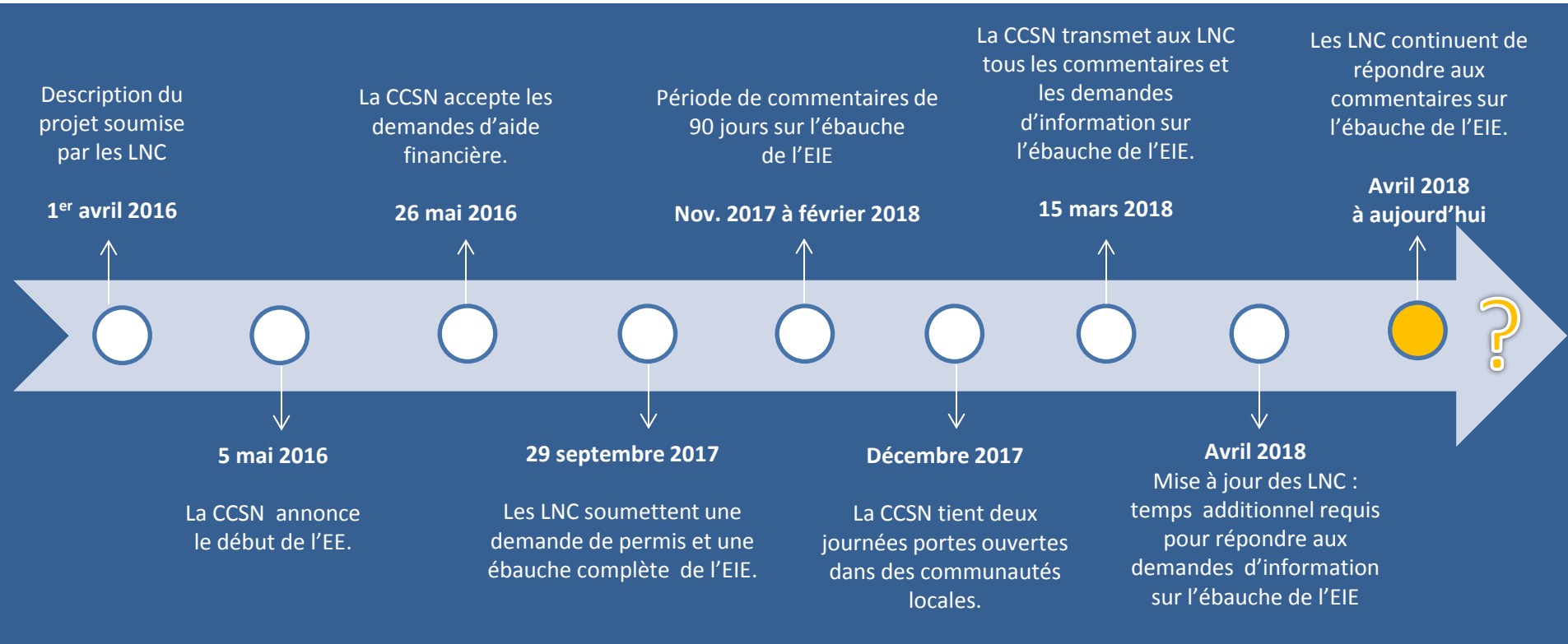


Photo : Laboratoires Nucléaires Canadiens

NPD : Dates clés – Mises à jour publiques et relations externes



Examen public des énoncés des incidences environnementales (EIE)



- Plus de 275 groupes ou particuliers ont fourni des commentaires sur l'EIE des deux projets, y compris la CCSN, les instances gouvernementales, des groupes environnementaux, des groupes autochtones, des communautés locales et des membres du public
- Plus de 1400 commentaires reçus, y compris plus de 450 de la CCSN et des instances gouvernementales
- Demandeurs du Programme de financement des participants (PFP)
 - **IGDPS – 125 000 \$** octroyés à 9 demandeurs
 - **Réacteur NPD – 155 000 \$** octroyés à 7 demandeurs



Les commentaires sont disponibles sur le site Web du RCEE.

<http://www.ceaa.gc.ca/050/evaluations/proj/80122?culture=en-CA>

<http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/evaluations/proj/80121?culture=en-CA>

EIE : Commentaires de la CCSN et des autorités fédérales et provinciales



Commentaires et questions clés soulevées :

- Caractérisation des déchets et isolement/ confinement
- Conception de l'installation
- État final et durée prévue du contrôle réglementaire
- Rendement et sûreté des barrières technologiques
- Méthode de scellement (NPD)
- Modélisation hydrogéologique
- Environnement et effets possibles sur l'air, les eaux de surface et les espèces en péril

Équipe fédérale et provinciale responsable de l'IGDPS et du NPD :

- Environnement et Changement climatique Canada
- Santé Canada
- Ressources naturelles Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (NPD uniquement)

Examen en profondeur en fonction de données scientifiques probantes

EIE : Commentaires du public et des Autochtones



Commentaires et questions importantes soulevées :

- Proximité avec la rivière des Outaouais et choix du site
- Contamination possible des eaux souterraines
- Sûreté à long terme et scénarios de la pire éventualité
- Absence de données de référence et de connaissances traditionnelles
- Déchets historiques et caractérisation des déchets
- Évaluation de solutions de rechange
- Harmonisation avec les normes internationales

La CCSN ne donnera le feu vert que si la sûreté peut être assurée.

Prochaines étapes : Plus grande mobilisation



- La Commission commencera l'étape des audiences publiques si un projet répond aux exigences de l'EE et de l'évaluation technique, et si la CCSN est satisfaite du dossier de sûreté.
- La CCSN offre l'occasion aux groupes autochtones, aux citoyens et aux parties intéressées de prendre part à son processus d'audiences publiques.



Prochaines étapes : EE et autorisation

Réponse des LNC à toutes les demandes d'information sur l'ébauche de l'EIE

Les LNC envoient l'EIE final.

La CCSN prépare le rapport d'EE et le document à l'intention des commissaires (CMD).

Période d'intervention du public de 30 jours sur le CMD et le rapport d'EE

Examen fédéral et provincial de toutes les réponses fournies par les LNC.

Examen fédéral et provincial de l'EIE final pour vérifier si on a répondu à tous les commentaires.

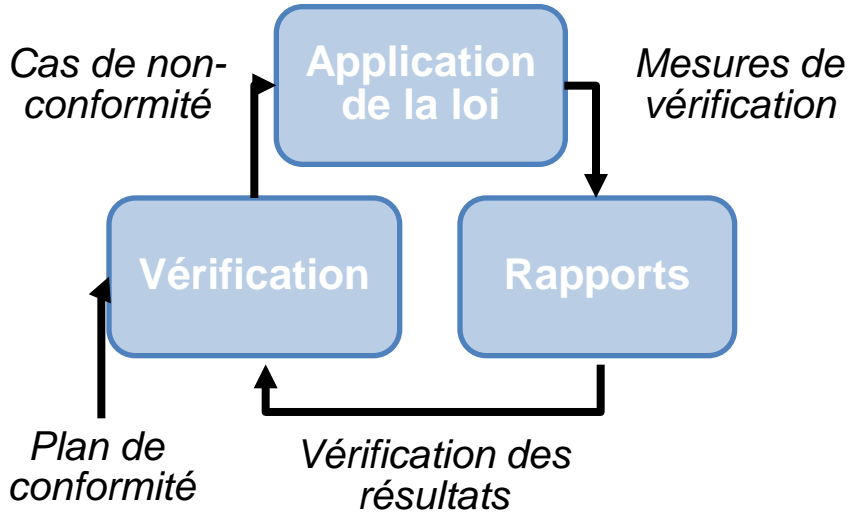
Le personnel de la CCSN envoie le CMD relatif à l'autorisation et le rapport d'EE à la Commission.

Audience de la Commission sur l'EE et la décision d'autorisation

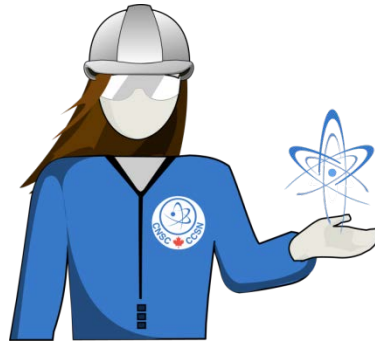
Vérification continue de la conformité



Le rôle de la CCSN :



Un bon organisme de réglementation joue un rôle actif et veille à ce que les exploitants et les titulaires de permis respectent leurs engagements et assument leur principale responsabilité, soit d'assurer la sûreté.



- Inspecteurs sur le site
- Rapports annuels de la CCSN
- Rapports annuels de surveillance réglementaire
- Programme indépendant de surveillance réglementaire
- Évaluation des risques environnementaux tous les 5 ans
- Évaluation probabiliste de sûreté tous les 10 ans

Une surveillance réglementaire rigoureuse tout au long du cycle de vie



Restez branché!

Joignez-vous à la conversation



suretenucleaire.gc.ca